

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 43 (1972)
Heft: 5

Artikel: L'intégration au site : mythe ou réalité?
Autor: Rérat, Francis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'intégration au site : mythe ou réalité?

par Francis RÉRAT, architecte-urbaniste DPLG/IUUP, Bienne-Paris ¹

La réaction des gens face à l'intégration au site et l'existence de règlements de construction dépassés nous ont poussé à analyser le problème d'une façon objective. A la lumière d'un exemple concret : la ferme du Jura, nous montrons l'évolution qu'une construction est appelée à subir et tentons de dégager des règles d'intégration pour les deux sites que nous distinguons : le site vierge et le site construit (historique et contemporain).

Nous terminons en signalant que ce problème est directement lié au développement de l'architecture et que nous ne devrions pas copier les formes du passé, mais appliquer les méthodes qui ont permis la réalisation de ce passé.

F. R.

Chaque commune de notre Jura se soucie de plus en plus d'aménager son territoire. Cette prise de conscience est fort louable et nous ne pouvons que l'encourager. Toutefois, l'aménagement du territoire, phénomène très récent, soulève une multitude de difficultés.

Beaucoup de responsables de nos communes, voire des techniciens, face à la carence de personnes compétentes, tranchent hardiment des problèmes qui auraient demandé des études et des analyses approfondies. Nous ne nions pas la bonne volonté de ces acteurs qui pensent apporter des solutions objectives, mais où l'élément subjectif prime le plus souvent. Ce que nous déplorons, c'est le manque d'esprit scientifique qui guide leur démarche.

Le problème qui soulève actuellement bien des polémiques est celui de l'intégration au site. Il se pose chaque fois qu'un citoyen, en quête d'un peu de tranquillité, vient s'installer à proximité d'une agglomération ou lors de l'implantation de nouvelles constructions au sein de cette dernière. Comment réagissent les autorités face au problème qui leur est posé ? Elles se réfugient souvent derrière un règlement de construction dépassé, très rigide et trop catégorique.

Dans les propos qui vont suivre, nous ne pensons pas résoudre le problème qui est très complexe. Nous nous proposons d'émettre quelques idées qui contribueront à une approche nouvelle, voire plus objective du phénomène « d'intégration ». Nous ne désirons pas prendre position pour l'une ou l'autre des tendances en vigueur. Notre but est de sensibiliser nos lecteurs à ce problème et de leur suggérer la manière de l'aborder.

Définition et signification

Etymologiquement, intégration signifie : faire entrer dans un ensemble avec une optique de fusion. Mais, concrètement, nous ne mettons en

¹ L'auteur, qui a obtenu le diplôme d'urbaniste à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris et celui d'architecte à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, est actuellement chargé de mission dans un organisme public de la région parisienne.



A l'avant-garde de la mesure électronique du temps, Longines est évidemment à l'avant-garde de la montre-bracelet classique.

Réf. 7826 Ultra-Chron, or, Fr. 795.—
Réf. 7827 Ultra-Chron, acier, Fr. 395.—

Aucune montre-bracelet vendue dans le commerce ne peut prétendre être plus précise au porter qu'une Longines Ultra-Chron.

LONGINES
La nouvelle mesure du temps.

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S.A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone 032 42 44 22

24, rue Gottstatt



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1583

pārli+cie

Chauffage central

Application de la chaleur
à tout usage

Chauffage par rayonnement

Chauffage au mazout

Climatisation

Installations sanitaires

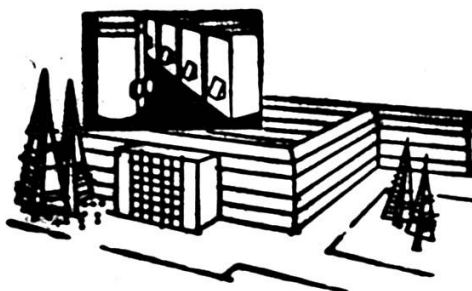
BIENNE

MALLERAY

SAINT-IMIER

TRAMELAN

NEUCHATEL



1586

œuvre que des moyens pour adapter une construction à son environnement, que ce dernier soit naturel (site vierge) ou artificiel (site construit). Aussi, il convient d'employer avec beaucoup de précaution cette terminologie (nous la mettrons, tout au long de notre texte, entre guillemets).

Dans la plupart des cas, cette adaptation prétend s'appuyer sur des règles, voire des canons esthétiques bien établis. Nous nous efforcerons de montrer, tout au long de notre recherche, qu'il n'existe précisément aucune règle absolue. Face à un site vierge : il peut y avoir une volonté marquée dans le site dont on peut tenir compte, mais de là à parler d'« intégration »... Le mimétisme d'Avoriaz (fig. 1 et 2) vaut-il mieux que la présence volontaire de la Plagne ? (fig. 3). On peut préférer l'un à l'autre, mais de là à établir une règle, il y a un pas que nous ne franchirons pas. Aussi, il nous paraît erroné de parler, face à un site vierge, de règles d'« intégration ». La nature ne prédestine pas à un genre particulier de construction.

Face à un site construit, un rapport s'établira entre l'existant et le créé. Certaines règles peuvent en être énoncées. Nous les analyserons dans l'étude qui va suivre.

Cliché ADIJ No 675

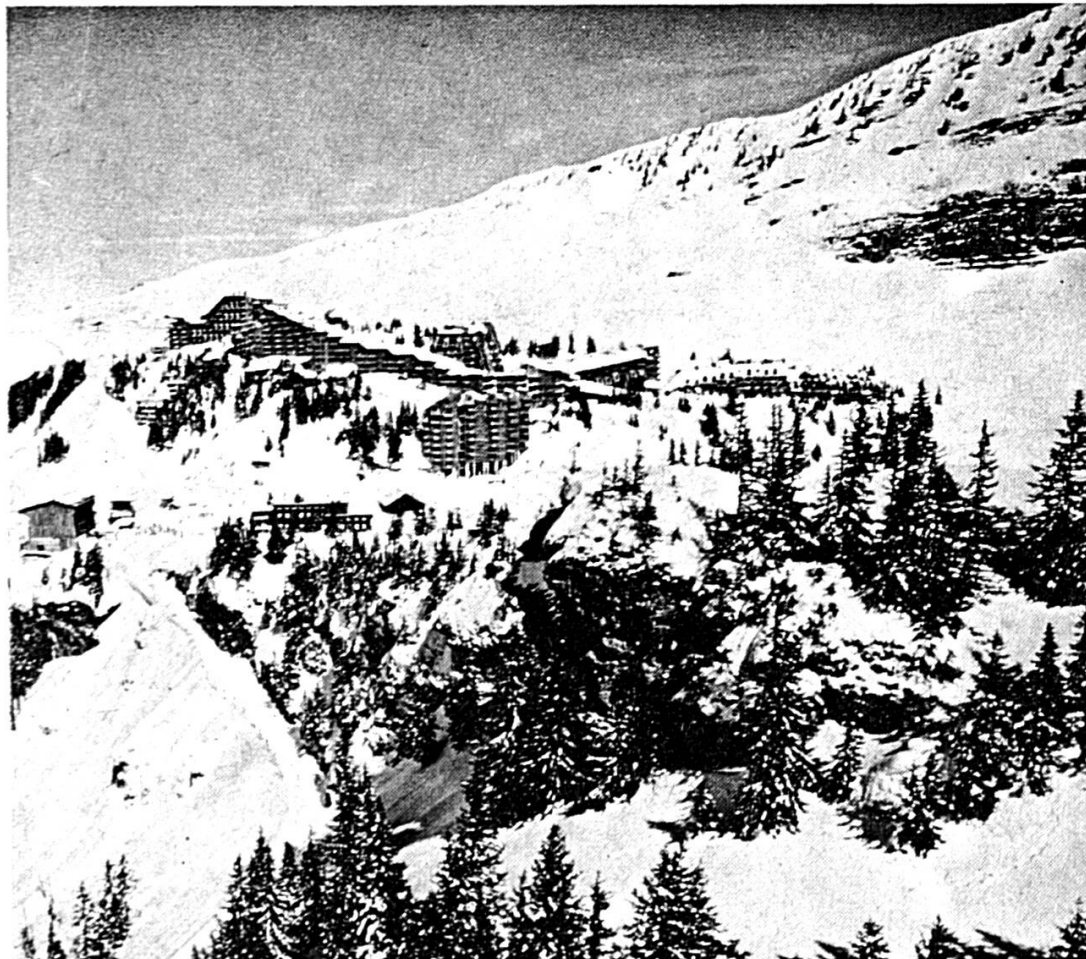


Fig. 1. — Faut-il modeler les constructions à l'image de certains éléments rencontrés dans la nature ?... (Ici les roches à Avoriaz, France)

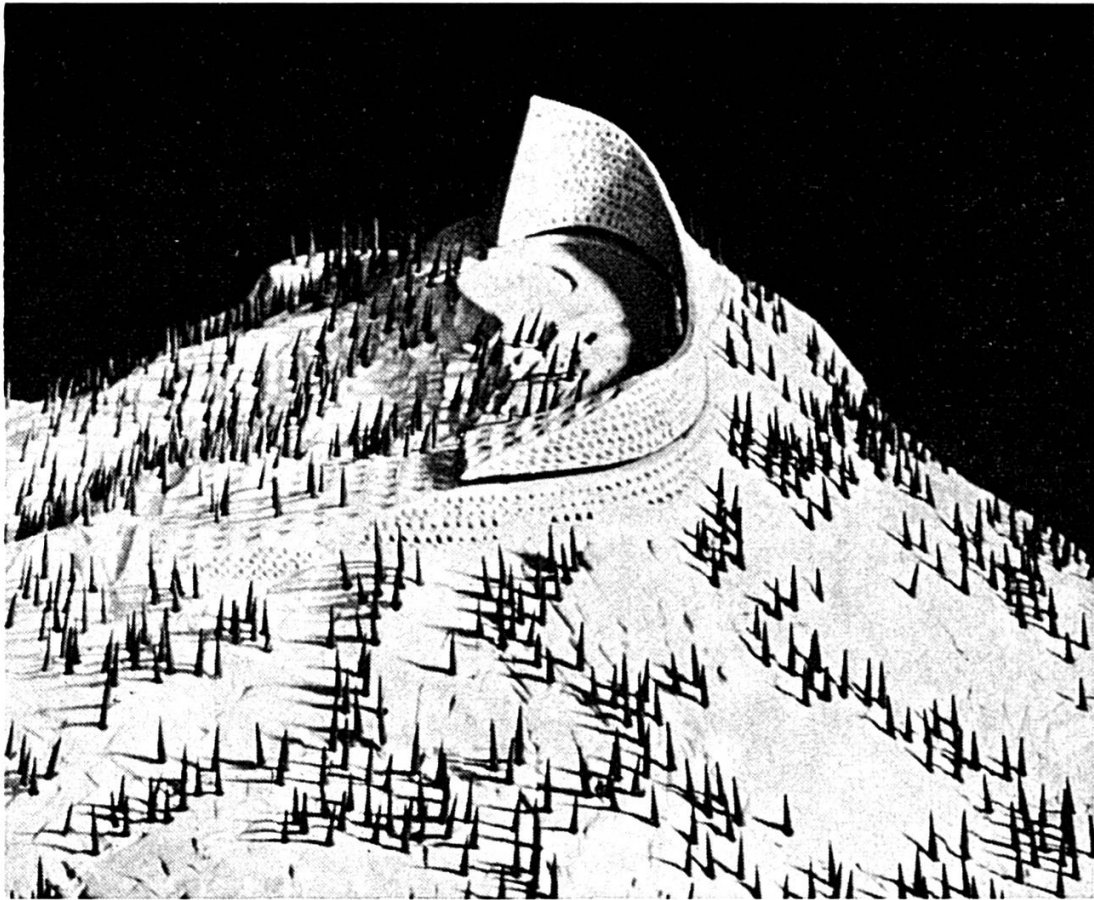


Fig. 2. — ... ou prolonger la nature ? (Projet de la station spatiale de l'Arpille)

Les règlements en vigueur

Les règlements de construction contiennent les principes d'« intégration » en vigueur et sont de ce fait très significatifs. La plupart bannissent le toit plat, prescrivent la forme, l'inclinaison et le matériau du toit. D'autres ne s'en tiennent pas à la forme du toit, ils exigent des revêtements spéciaux ou des peintures qui imitent la couleur de l'environnement. Dans ce genre d'exercice, ce sont incontestablement les troupes du génie, préposées au camouflage, qui réussissent le mieux.

D'où provient ce mythe du toit à deux pans ? Les instigateurs de ces règlements pensent imposer par ces mesures une architecture stricte qui ne violera pas la nature. Or, en réalité, ils reproduisent l'image que l'on a de l'intégration au site, image culturelle qui procède par évocation.

Dans nos régions, ce sont les fermes jurassiennes ou franc-montagnardes (fig. 4), qui symbolisent la parfaite « intégration ». Ainsi, pour eux, reproduire cette image signifie répondre aux critères d'« intégration » à la nature. Cette interprétation simpliste doit être reconsidérée, nous essaierons de le faire au travers d'un exemple caractéristique.

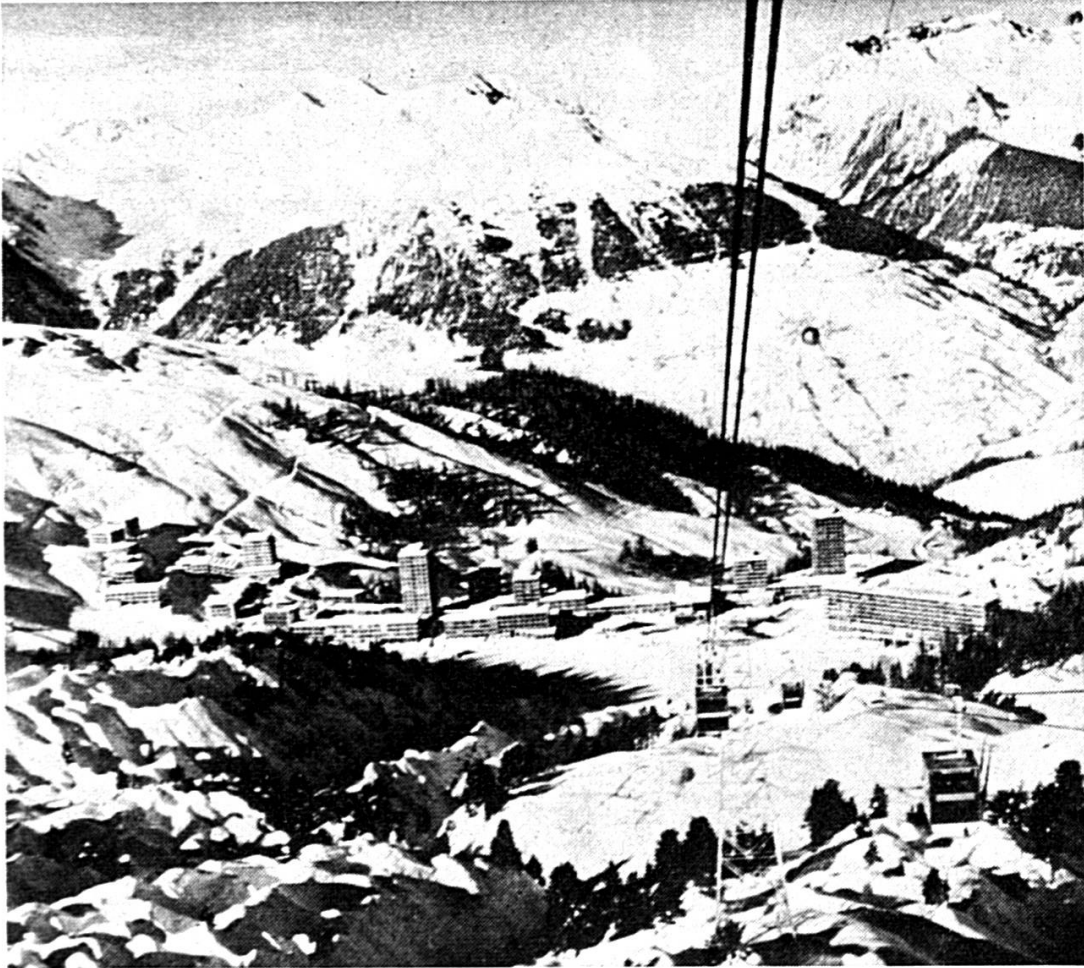


Fig. 3. — Les volumes, les matériaux contrastent avec les lignes fortes de ce paysage
(La Plagne, France)

Cliché ADIJ No 678

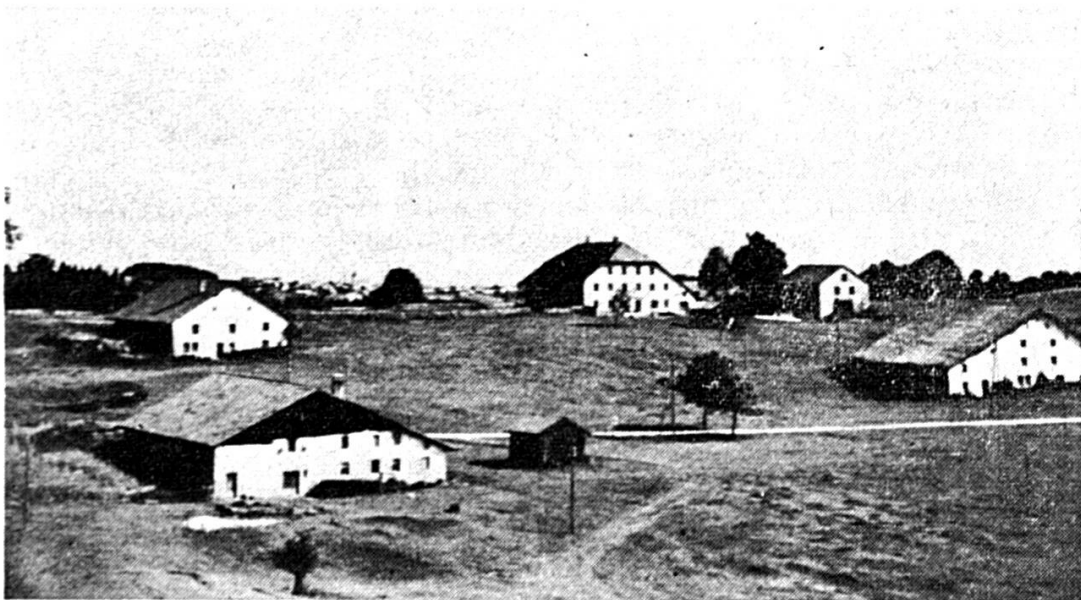


Fig. 4. — Nos ancêtres ne désiraient pas « faire de l'art » mais répondre à des besoins
et des contraintes de leur époque (Les Rouges-Terres)

Analyse d'un exemple concret : la ferme du Jura

Avant de reproduire aveuglément une image culturelle, il convient de voir comment elle a été constituée. Il y a trois facteurs (ou contraintes) qui peuvent conditionner la création d'une habitation :

- Tout d'abord, le site ou plutôt une situation géographique avec son climat et ses contraintes physiques. Ce facteur reste encore valable aujourd'hui.
- Il y a ensuite une technique de construction et des matériaux à disposition ; or, conditions et matériaux ont changé.
- Il y a enfin une forme de société, avec ses règles et relations. Les règles qui régissaient les sociétés rurales de jadis ne sont pas les mêmes qui guident celles d'aujourd'hui.

Confrontons ces différents points à un exemple concret, la ferme du Jura.

L'aspect fonctionnel de la ferme

La forme de son toit est déterminée par différents facteurs. L'inclinaison très légère évite une trop grande emprise du vent et, d'autre part, favorise la fonction de collecteur des eaux ; en hiver par exemple, cette pente permet de maintenir sur le toit la neige qui, sous l'action du soleil, fondra pour approvisionner la citerne (l'eau est un élément rare dans ces régions et plus particulièrement en hiver).

Le Jura est une région où le mercure descend assez bas. Cette condition climatique a influencé l'architecture. Ainsi l'exiguïté et la rareté des fenêtres en façade évitent une trop grande déperdition de chaleur, la seule source de chaleur étant le foyer de la cuisine. L'organisation du plan est le plus souvent faite en fonction de cette dernière. En effet, toutes les pièces de l'appartement s'ouvrent sur elle.

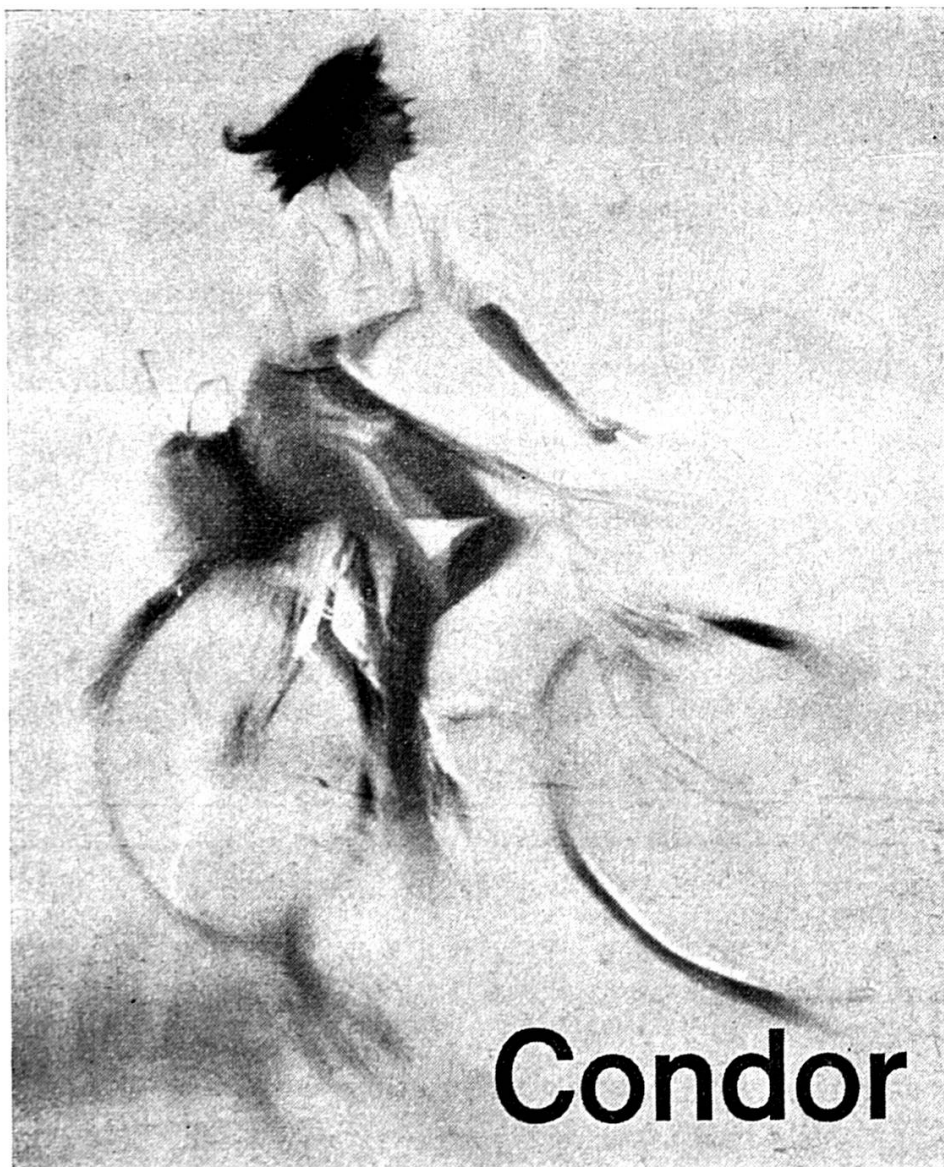
Le choix des matériaux

Jadis, les fermes se construisaient presque entièrement en bois. Depuis que l'on connaît mieux les excellentes propriétés du calcaire dur du Jura, elles ont été construites partiellement en maçonnerie. Pour la ferme du Jura, le matériau n'a pas déterminé directement la forme comme cela a été le cas pour les constructions du nord des Alpes, où l'on constate que les bâtisses sont très petites et parsemées, cela étant dû essentiellement à la composition des murs faits en rondins massifs ; ces derniers ne supportant que des dimensions limitées pour éviter le retrait, le gonflement et le gauchissement des troncs. Cette contrainte nécessitait la construction d'un bâtiment pour chaque fonction ou usage.

Le système d'exploitation agricole

Le plan de la ferme jurassienne est plus ou moins carré, bien ramassé, ce qui s'explique par l'absence de production céréalière nécessitant le plus souvent une grange très spacieuse. La ferme du Jura est essentiellement conçue pour l'élevage. Le type de culture déterminé par la région a donc une influence directe sur la forme de la ferme (fig. 5).

A la suite des éléments décrits plus haut, nous montrerons rapidement l'évolution qu'ils subissent aujourd'hui.



Renseignements et prospectus par

Condor S. A., Courfaivre

Téléphone 066 56 71 71

1596

BLS

SENTIER DE LA RAMPE SUD

Chemin de tourisme pédestre à flanc de montagne le long de la rampe sud du chemin de fer du Lœtschberg.

Temps de marche :

Hohtenn — Ausserberg	3 h.
Ausserberg — Eggerberg	1 h. 55 min.
Eggerberg — Lalden	50 min.
Lalden — Brigerbad	35 min.

Demandez le prospectus avec description de l'itinéraire, pour 30 ct., au Service de publicité BLS, Genfergasse 10, 3001 Berne, tél. 031 22 11 82

1605

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. 066 22 15 33

Administration : **Cortébert**, tél. 032 97 14 44

1614

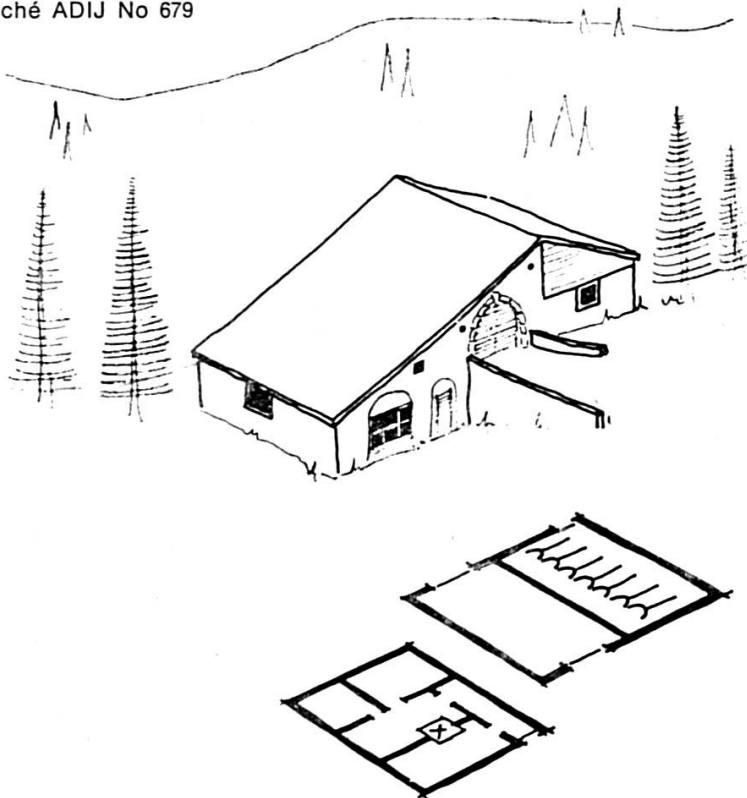


Fig. 5. — La ferme du Jura se compose de trois parties : habitation - grange - étable.
Elle rappelle la maison tripartite du Plateau

Les méthodes de construction

Ces méthodes se sont radicalement modifiées au cours des cent cinquante dernières années. Alors que tous les changements de style du passé se sont effectués dans le domaine de la conception matérielle directe et du pur empirisme d'une certaine pensée constructive, de telle sorte qu'ils apparaissent comme une variation sur un même thème, actuellement la liaison à l'évolution technique et industrielle est devenue un élément déterminant, inconnu jusqu'à présent : à la place de l'empirisme pur et simple est apparue la théorie, de même que le calcul mathématique et la statistique, ce qui a été provoqué, ou tout au moins encouragé par l'utilisation de nouveaux matériaux de construction et de nouvelles méthodes.

Le vocabulaire des formes et des matériaux mis à la disposition est d'une richesse considérable. Les techniques contemporaines permettent d'ouvrir largement les volumes sur l'extérieur, ce qui, en contrepartie, oblige à traiter plus spécialement la protection contre le soleil par des auvents, brise-soleil et autres éléments originaux qui donnent un nouveau visage à l'architecture d'aujourd'hui. Le toit plat a remplacé le toit à deux pans, trop rigide pour composer avec les plans très diversifiés de nos constructions actuelles.

La gamme des matériaux s'est considérablement agrandie et leurs propriétés ont totalement changé. Ainsi, beaucoup de nouveaux matériaux ne craignent plus les effets de la corrosion et ne nécessitent plus une protection stricte contre les intempéries (avant-toit, peinture spé-

ciale, revêtement, etc.). Les matériaux traditionnels ne sont pas pour autant bannis et les plus anciens d'entre eux prennent une nouvelle jeunesse au contact des plus récents. Les formes se renouvellent, se libèrent, le béton exalte le mur en pierre sèche, la grande glace trempée, légèrement encadrée d'aluminium, dessine le contour d'une voûte en carreaux de terre cuite, le bois utilisé en sections massives s'allie au métal le plus fin.

Cliché ADIJ No 680

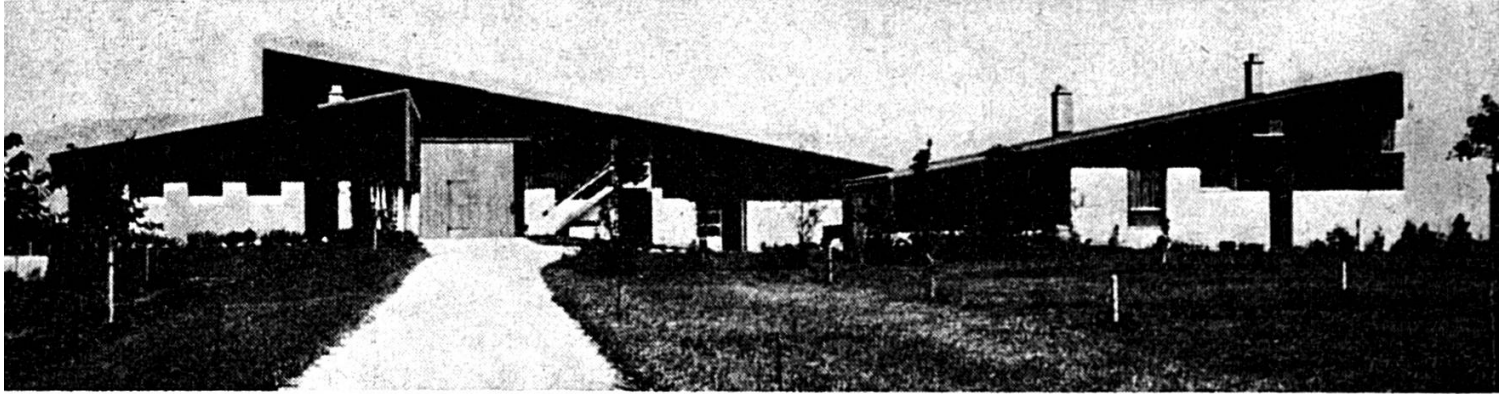


Fig. 6. — Il existe une multitude de solutions en dehors du toit à deux pans... Cette vue générale d'une ferme le prouve (Métairie à Bevaix/NE)

Les rapports socio-économiques

Ils ont aussi évolué et influencé fortement les formes architecturales. L'habitation en général n'est plus un simple abri, l'homme y passe une grande partie de sa vie, ses besoins et exigences ont changé. L'évolution constante de ses activités et de son mode de vie demande une grande souplesse dans la conception de son habitation. D'autre part les rapports de l'homme moderne à l'égard de la nature, de la lumière, de l'air et du soleil ont changé. Son travail ne le met plus en contact direct avec ces éléments qui deviennent de plus en plus rares. Il est même contraint à les chercher en dehors de son milieu de résidence habituelle (résidence secondaire).

Dans les régions rurales — l'exemple de cette étude a été tiré de ce milieu — les transports et les communications ont rapproché les campagnes des villes. Les conséquences en sont à la fois néfastes et bénéfiques. D'une part, ce contact a eu pour effet de créer chez les ruraux des besoins artificiels, mais en revanche leur a offert la possibilité d'une égalité des chances par l'utilisation des équipements et des sources d'information urbaines. La famille de l'agriculteur est devenue plus exigeante quant au confort de son habitat. La séparation des fonctions exploitation et habitation en est une preuve.

Au niveau économique, les anciennes structures subirent des modifications fondamentales. La paysannerie est devenue l'agriculture. Après avoir pratiqué l'autarcie, le paysan est devenu dépendant des autres branches économiques. C'est maintenant un chef d'entreprise, obligé d'organiser rationnellement son exploitation. L'exode vers les villes et l'émigration de la main-d'œuvre attirée par l'industrie lui imposèrent la mécanisation et la motorisation. Cette évolution a exigé de nouvelles

constructions. La venue de la moissonneuse-batteuse a rendu superflue la grange destinée à l'entreposage des gerbes. A la place sont apparus des silos dans lesquels les récoltes peuvent être aérées et séchées, ce qui réduit la dépendance des conditions atmosphériques. Les constructions modernes à ossatures, en coque et voile permettent d'édifier de grandes halles dans lesquelles l'espace peut être divisé librement et aménagé en fonction des besoins² (fig. 6).

A la lumière de cet exemple, nous essayerons de voir la manière d'agir dans les deux sites en présence : le site vierge et le site construit.

Le site vierge

Par site vierge, nous entendons un site exempt de toute construction ou accusant la présence de quelques bâtiments dispersés, insignifiants face à la nature dominante.

L'exemple ci-dessus, avec la rapide description d'une construction confrontée aux évolutions d'aujourd'hui, permet de constater que des trois éléments à la base des formes, il ne reste que le climat et les contraintes physiques du site. Ces constructions, n'ayant pas de précédent, ont été considérées comme le modèle de l'« intégration ». Or, la nature n'a aucun préjugé de formes, elle permet d'innombrables adaptations. L'implantation dans un site vierge consiste donc purement et simplement à tenir compte de ces contraintes au moyen des techniques contemporaines en fonction des activités et des formes de sociétés que l'on veut y mettre.

Toutefois, la nature a certains traits dominants qu'il convient de maintenir. Mais dans la conception d'un projet, ce facteur doit avoir la même force que les contraintes sociales, techniques ou climatiques (fig. 7).

Cliché ADIJ No 681

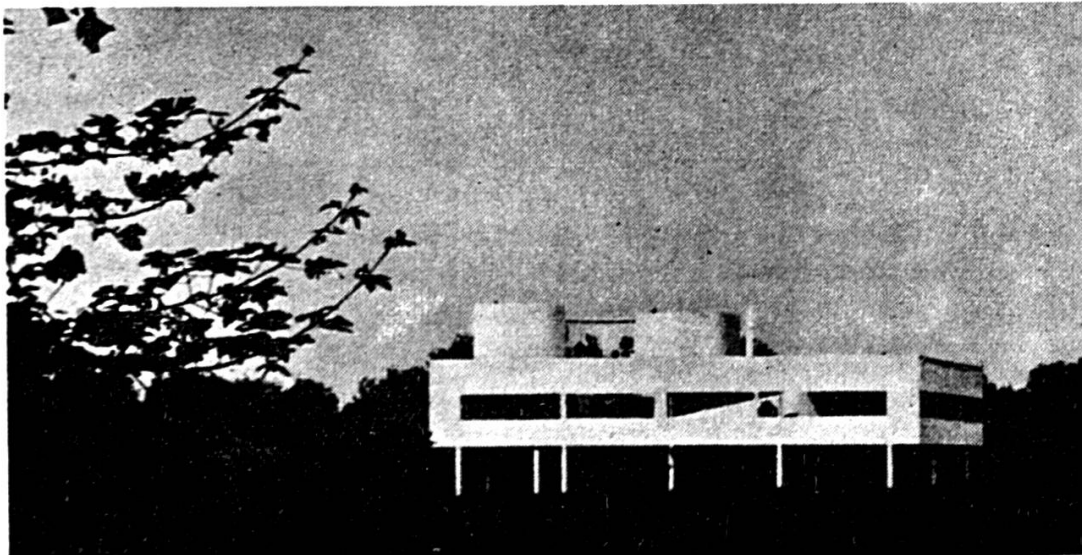


Fig. 7. — « La vue est très belle, l'herbe est une belle chose, la forêt aussi ; on y touchera le moins possible. La maison se posera au milieu de l'herbe comme un objet sans rien déranger. » Le Corbusier (Villa Savoye à Poissy, France)

² H. Brockmann-Jerosch : « La maison paysanne suisse », Zurich.

Le site construit

Site où les constructions sont dominantes. Dans les bâtiments existants, nous distinguerons ceux qui sont historiques de ceux qui sont contemporains.

Face à des bâtiments qui ont un intérêt historique plusieurs réactions sont possibles :

L'imitation, ce genre « d'adaptation » conduit, en règle générale, à une affectation qui, malgré tous les efforts, apporte une note discordante dans ce que l'histoire a produit. Ces constructions ont été faites en contradiction avec les données existantes (sociale, technique et économique). L'unité des noyaux historiques n'est pas due à la volonté de « faire de l'art » mais à des conditions et possibilités constructives de même nature, au sein de besoins de même nature. Nulle part, que ce soit dans le grand marché de Munster ou à Gien ou encore dans la reconstruction de Nuremberg, une construction imitative n'a réussi à préserver ce que l'on désirait conserver. Ainsi, il n'est pas erroné de prétendre que « la qualité n'est possible que dans l'actuel »³.

Si la juxtaposition organique du neuf au sein de ce qui est devenu historique est impossible, au moyen d'une adaptation de pure forme, la seule possibilité qui reste encore consiste à maintenir la même échelle que celle utilisée à l'époque. Mais le problème devient plus difficile lorsqu'il s'agit de bâtiments qui, étant donné leur affectation, doivent dépasser l'échelle indiquée par les bâtiments existants. En définitive, ce ne sont pas seulement la construction et la forme qui ont changé, mais aussi les proportions et les volumes.

Il peut encore être mis l'accent sur les coloris des matériaux qui devraient être dans le ton de l'ensemble.

Mais il est certain qu'il n'a pas été aussi difficile à une autre époque d'adapter des bâtiments neufs aux anciens. On arrivera en tout cas à des solutions certainement meilleures si l'on se libère des idées reçues et si l'on impose aux éléments historiques des conditions d'adaptation qui soient plus riches de sens et plus conscientes du présent qu'on ne le fait généralement.

Face aux bâtiments contemporains, nous sommes tentés d'adopter la même attitude que face à un site vierge. Nous créons en fait notre propre « site historique » qui sera à l'image de notre société (H. Lefèbvre : « La ville est la projection sur le sol de l'image de notre société »)⁴. Par rapport à la continuité et à la stabilité des siècles derniers, le XX^e siècle voit un développement fulgurant dans tous les domaines. Il est donc concevable que les nouvelles bâtisses soient différentes de celles du début du siècle et qu'elles ne doivent pas subir d'influences réciproques. La diversité est une caractéristique de notre époque. Le décalage historique étant moins grand, il est possible de former des ensembles cohérents. L'intervention dans ce cas est différente. Au lieu d'interpréter les éléments d'un autre âge, nous composons avec des éléments qui nous sont familiers pour aboutir à un ensemble qui répondra aux exigences de notre époque. Nous ne devons pas sauvegarder un esprit centenaire mais créer l'esprit de notre siècle.

³ Rapport du comité permanent « Site historique urbain », de la FIHUAT.

⁴ « Le droit à la ville », par H. Lefèbvre, Anthropos 1968.

781

Four électrique
à cuve basse pour la
réduction du minerai de fer

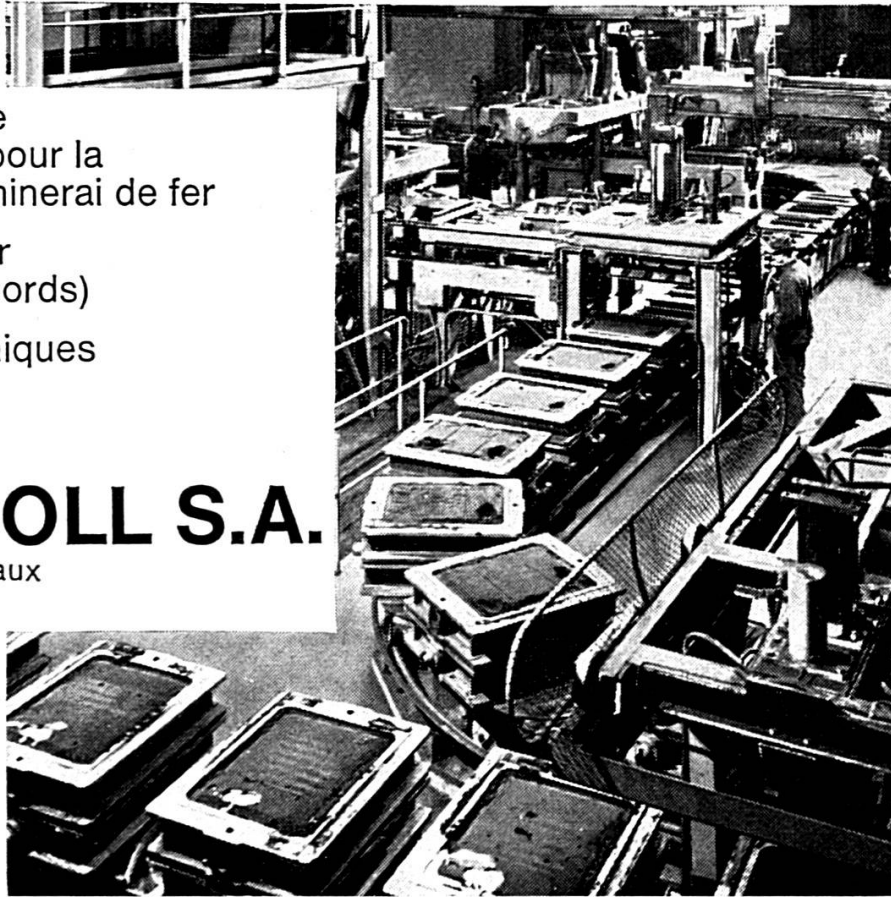
Fonderie de fer
(tuyaux et raccords)

Ateliers mécaniques

VON ROLL S.A.

Département Tuyaux
2763 Choindéz

Installation
de moulage
automatique



1606

**BANQUE JURASSIENNE
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT**

Siège social	BASSE COURT
Direction	DELÉMONT
Succursale	PORRENTROY
Agence	MOUTIER

AU SERVICE DES JURASSIENS DEPUIS 1865

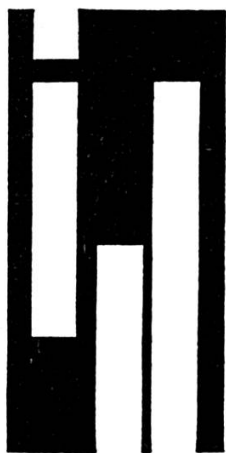
1604

Le journal
que vous
devez lire...

LE DÉMOCRATE

QUOTIDIEN JURASSIEN DU MATIN

Les importantes installations et l'outillage moderne du « Démocrate » lui permettent de confectionner rapidement et à de bonnes conditions toutes les variétés d'imprimés: faire-part, invitations, prospectus illustrés, imprimés pour le commerce et l'administration, catalogues, programmes, plaquettes, brochures, édition.



Conseils, devis sans engagement

IMPRIMERIE DU DÉMOCRATE

Delémont, téléphone 066/22 17 51

1612

Le concept d'« intégration » s'oppose à celui de composition. Alors que le premier se base sur une hiérarchie avec influence unilatérale, le second place tous les éléments sur un pied d'égalité en vue d'une création inédite.

En fait, cette subdivision n'est pas sans susciter des problèmes de choix. Peut-on sans autre classer une construction du début du siècle dans la catégorie des bâtiments contemporains ? Beaucoup de ces réalisations, témoins d'une époque et d'une technique révolues, sont d'un très grand intérêt. Bien qu'en grand nombre, certaines d'entre elles devraient être classées dans la catégorie historique.

Cliché ADIJ No 682

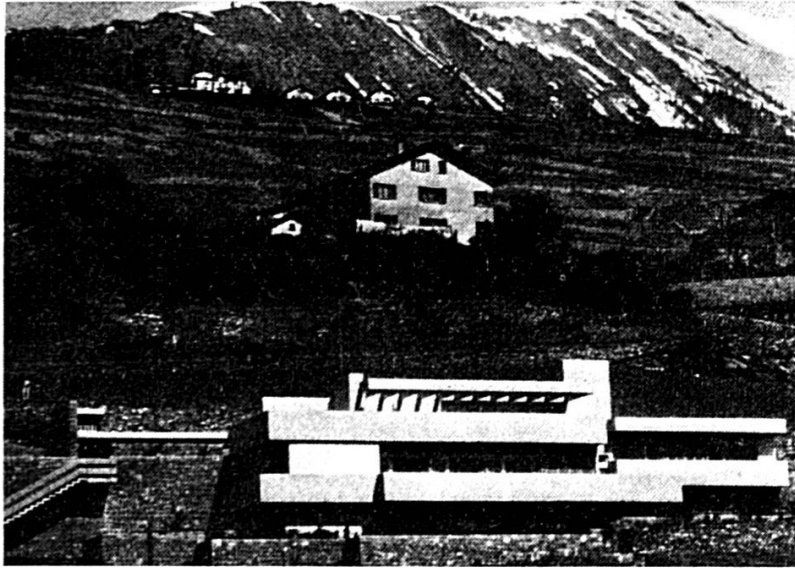


Fig. 8. — ... ou nous continuons à réaliser des formes du passé (image culturelle) qui n'ont rien à voir avec les véritables règles d'adaptation et qui bloquent toute évolution, ou nous appliquons des règles qui ont permis la réalisation de ce passé...

Cliché ADIJ No 683

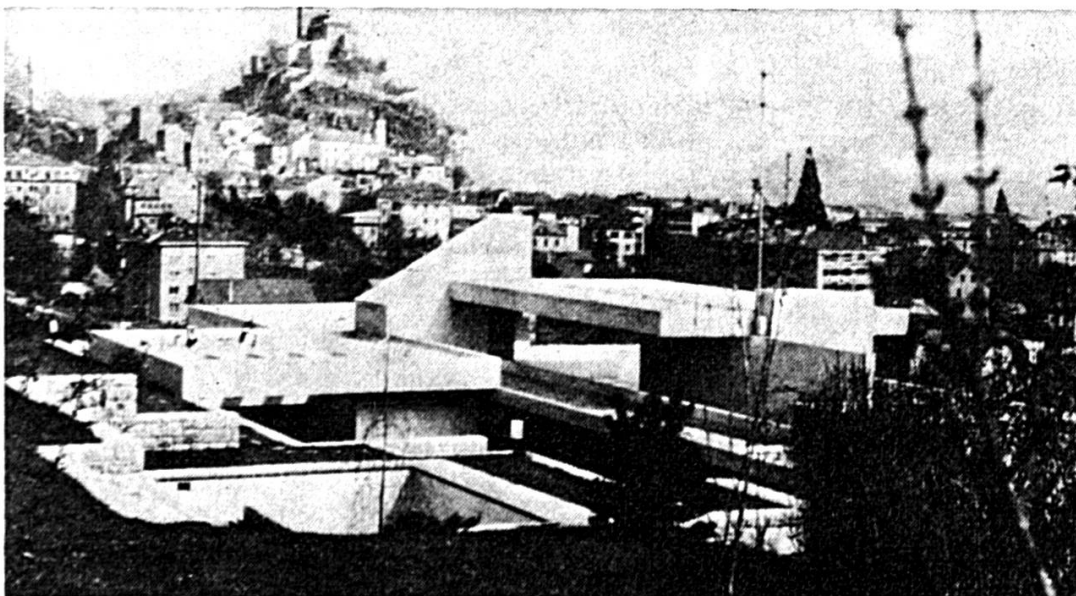


Fig. 9. — Tous ces éléments composent avec l'environnement et, par leur disposition et leur proportion, ne cachent nullement le paysage... (Villa à Sion)

Conclusion

Au cours de cette analyse, nous voulions montrer les différentes facettes du problème et la manière de les aborder. Cette approche fait mieux comprendre l'aberration de certains règlements de construction qui se fondent sur des principes dépassés.

Nous ne condamnons pas le règlement en soi, car c'est un garde-fou contre les abus de certains constructeurs irresponsables, mais son contenu, qui devrait être revu à la lumière des points énumérés plus haut. Il serait d'ailleurs souhaitable que ces règlements soient remplacés par des commissions pluridisciplinaires aptes à prendre des décisions qui auraient force de loi.

Il s'agit, une fois pour toute, de faire un choix : ou bien nous continuons à réaliser des formes du passé (image culturelle) qui n'ont rien à voir avec les véritables règles d'adaptation et qui bloquent toute évolution, ou alors nous appliquons des règles (méthodes) qui ont permis la réalisation de ce passé.

F. R.

(Cet article a paru dans la « Revue technique suisse », N° 8, 24 février 1972.)

La révision de la loi sur l'assurance maladie

Cette révision est en cours. Le rapport des experts est actuellement soumis aux gouvernements cantonaux. Le comité de l'ADIJ n'a pas étudié les différentes thèses qui s'affrontent et qui feront l'objet de discussions aux Chambres fédérales. Ce n'était pas sa tâche. Toutefois, l'ADIJ s'occupe des problèmes sociaux et l'assurance maladie en est un. Nous publions ci-dessous un article émanant d'une Jurassienne, qui, dès le début, a participé aux travaux de « La Jurassienne », caisse d'assurance maladie et accidents créée par l'ADIJ en 1946.

Ainsi qu'on le sait, la Commission fédérale d'experts chargée de la réforme de notre assurance maladie propose d'introduire l'assurance obligatoire pour les frais hospitaliers, mais de maintenir l'assurance facultative pour les soins ambulatoires, c'est-à-dire pour les soins donnés à domicile ou au cabinet du médecin.

L'accent ayant porté avant tout sur les frais hospitaliers, le public pourrait en déduire que, défrayée de ces frais que l'on a décrits comme très lourds, l'assurance facultative sera grandement allégée et ne représentera plus qu'une charge minimale. Il n'en est rien.

Premièrement, il convient de rétablir les faits. Si l'on reprend, sur dix ans, la statistique établie par l'Office fédéral des assurances sociales, on constate que les soins donnés par des médecins constituent en moyenne 46 % des dépenses de l'assurance des frais médicaux et pharmaceutiques, les médicaments 25 % et les frais hospitaliers 25 % en chiffres ronds. Ainsi, frais médicaux et médicaments représentent la plus grande partie des dépenses, soit au total 71 %. Ces 71 % resteront donc à la charge de l'assurance facultative.